

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier: 41-3047869

FORMULAIRE 68

original modifié

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC.

Corporation légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP et
ayant son siège social au 8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4
ADMINISTRATION ORDINAIRE

Avis est donné de ce qui suit :

- 9472-6585 QUÉBEC INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de 9472-6585 QUÉBEC INC.) le 26 février 2024 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 13 mars 2024 à 10:30 heures à par Teams, 2600 - 500 Place d'Armes, Montréal, QC ou pour assister à l'assemblée, veuillez faire votre demande à assemblee-syndic@mallette.ca.
- Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 1 mars 2024, à Montréal en la province de Québec.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic
autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Téléphone: (418) 653-4431 Télécopieur: (418) 681-1707

District of: Quebec
Division No. 08 - JOLIETTE
Court No.
Estate No. 41-3047869

FORM 68

Notice of Bankruptcy, First Meeting of Creditors
(Subsection 102(1) of the Act)

Original

Amended

IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF
9472-6585 QUÉBEC INC.

Legally constituted corporation doing business under the name SP AUTO and
having its head office at 8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4
ORDINARY ADMINISTRATION

Take notice that:

1. 9472-6585 QUÉBEC INC. filed (or was deemed to have filed) an assignment (or a bankruptcy order was made against 9472-6585 QUÉBEC INC.) on the 26th day of February 2024 and the undersigned, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., was appointed as trustee of the estate of the bankrupt by the official receiver (or the Court); subject to affirmation by the creditors of the trustee's appointment or substitution of another trustee by the creditors.
2. The first meeting of creditors of the bankrupt will be held on the 13th day of March 2024 at 10:30 AM at by Teams, 2600 - 500 Place d'Armes, Montréal, QC or to attend the meeting please make your request to: assemblee-syndic@mallette.ca.
3. To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, before the meeting, a proof of claim and, where necessary, a proxy.
4. Enclosed with this notice are a proof of claim form, proxy form and list of creditors with claims amounting to \$25 or more showing the amounts of their claims.
5. Creditors must prove their claims against the estate of the bankrupt to share in any distribution of the proceeds realized from the estate.

Dated at the Ville of Montréal in the Province of Quebec, this 1st day of March 2024.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Licensed
Insolvency Trustee

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Phone: (418) 653-4431 Fax: (418) 681-1707

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

-- FORMULAIRE 21 --

Cession au profit des créanciers en général
(article 49 de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP
Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4
ADMINISTRATION ORDINAIRE

Le présent acte fait le 22 février 2024

entre

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP
8 rue Clarence
Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4
ci-après nommé «le débiteur»

et

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Montréal en la province de Québec, en présence de Robert Tull.

Robert Tull

Robert Tull (23 févr. 2024 17:27 EST)

Robert Tull
Témoïn

22-février-2024

Date

Sylvie Prevost

Sylvie Prevost (23 févr. 2024 17:05 EST)

9472-6585 QUÉBEC INC.
faisant affaires sous la raison
sociale de AUTO SP
débiteur

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP
Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4
ADMINISTRATION ORDINAIRE

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le _____ . Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A	7,447.00	1. Inventaire	0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"	0.00	2. Aménagements	0.00
Créanciers non garantis total.	7,447.00	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B	0.00	Bonnes	0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C	0.00	Douteuses	0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de ...	0.00	Mauvaises	0.00
Total du passif	7,447.00	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0.00
Surplus	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
		5. Dépôts en institutions financières	0.00
		6. Espèces	0.00
		7. Bétail	0.00
		8. Machines, outillage et installation	0.00
		9. Immeubles et biens réels: voir liste G	0.00
		10. Ameublement	0.00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
		12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débentures etc.	0.00
		13. Droits en vertu de testaments	0.00
		14. Véhicules	0.00
		15. Autres biens: voir liste H	0.00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit	0.00
		Montant du capital payé	0.00
		Solde souscrit et impayé	0.00
		Estimation du solde qui peut être réalisé	0.00
		Total de l'actif	0.00
		Déficit	7,447.00

Je, Sylvie Prévost, de Saint-Lin-Laurentides en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 22 février 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) à distance par Sylvie Prévost disant se trouver à Saint-Lin-Laurentides en la province de Québec, devant moi à Montréal en la province de Québec ce 22 février 2024, conformément aux règlements provinciaux quant à l'administration du serment ou de la déclaration à distance.

Robert Tull
Robert Tull (23 févr. 2024 17:27 EST)

Robert Tull CPA, CIRP, SAI / LIT, Commissaire à 214751
l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 1 mai 2025

Sylvie Prévost
Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE


Liste "A"
Créanciers Non Garantis

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	1.00	0.00	1.00
2	ARC - Taxe - Québec	Shawinigan-Sud National Verification and Collection Centre 4695 Shawinigan-Sud Blvd Shawinigan-Sud QC G9P 5H9	1.00	0.00	1.00
3	Transport Savvidis inc	650 Ch. Béthany Lachute QC J8H 2C5	7,445.00	0.00	7,445.00
Total:			7,447.00	0.00	7,447.00

22-fév-2024

Date


Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE


Liste "B"
Créanciers Garantis

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
			Total:			0.00	0.00	0.00

22-fév-2024

Date


Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE

Liste "C"

Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
Total:					0.00	0.00	0.00

22-fév-2024

Date

Sylvie Prévost

Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE

Liste "D"

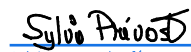
Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
Total:			0.00	0.00		

22-fév-2024

Date


Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE

Liste "E"


Créances payables à l'actif

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
			Total:	0.00 0.00 0.00			0.00	

22-fév-2024

Date


Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE

Liste "F"


Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total:	0.00	0.00	

22-fév-2024

Date


Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE

Liste "G"

Immeubles et biens réels appartenant au failli

9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

Description de la propriété	Nature du droit du failli	Détenteur le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus
Total:			0.00		0.00

22-fév-2024

Date



Sylvie Prévost [23 févr. 2024 17:05 EST]

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier:

FORM 78 – Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO
SP

Corporation légalement constituée ayant son siège social au
8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4

ADMINISTRATION ORDINAIRE

Liste "H"
Biens


9472-6585 QUÉBEC INC. faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre			0.00	0.00
			Total:	0.00

22-fév-2024

Date


Sylvie Prévost (23 févr. 2024 17:05 EST)

Sylvie Prévost

District de: Québec
No division: 08 - JOLIETTE
No cour:
No dossier: 41-3047869

FORMULAIRE 31 / 36
Preuve de réclamation / Formulaire de procuration

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE
9472-6585 QUÉBEC INC.
Corporation légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale de AUTO SP et
ayant son siège social au 8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4
ADMINISTRATION ORDINAIRE

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Dans l'affaire de la faillite de 9472-6585 QUÉBEC INC. de Saint-Lin-Laurentides en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____, de la ville de _____, créancier dans l'affaire susmentionnée, noi _____, de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards, l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci _____ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé pouvoir à sa place.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de la ville de _____ d province de _____ certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis _____ (le poste/la fonction) du _____ créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 26 février 2024, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme _____\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pi justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____\$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$

(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je _____ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____ (est/n'est pas)) lié au selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, tel que défini à l'article 2 de la Loi: (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____.

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par _____

Nom et titre du signataire autorisé

Numéro de téléphone : _____

Retournez à :

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité

Par:

Robert Tull CPA, CIRP, SAI / LIT - Syndic autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois

Québec QC G1W 5C4

Télécopieur: (418) 681-1707

Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca

REMARQUE :

Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS :

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District of: Quebec
Division No. 08 - JOLIETTE
Court No.
Estate No. 41-3047869

FORM 31 / 36
Proof of Claim / Proxy

IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF
9472-6585 QUÉBEC INC.

Legally constituted corporation doing business under the name SP AUTO and
having its head office at 8 rue Clarence, Saint-Lin-Laurentides QC J5M 2A4
ORDINARY ADMINISTRATION

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

In the matter of the bankruptcy of 9472-6585 QUÉBEC INC. of the city of Saint-Lin-Laurentides in the Province of Quebec and the claim of _____, creditor.

I, _____, of the city of _____, a creditor in the above matter, hereby appoint _____, of _____, to be my proxyholder in the above matter, except as to the receipt of dividends, _____ (with or without) power to appoint another proxyholder in his or her place.

I, _____ (name of creditor or representative of the creditor), of the city of _____ in the province of _____ do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above named debtor (or I am _____ (position/title) of _____, creditor).

2. That I have knowledge of all the circumstances connected with the claim referred to below.

3. That the debtor was, at the date of bankruptcy, namely the 26th day of February 2024, and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit or solemn declaration) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or affidavit must specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)

4. (Check and complete appropriate category.)

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and
(Check appropriate description.)

Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.

Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____,

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____,

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____,

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____,

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I _____(am/am not) (or the above-named creditor _____(is/is not)) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and _____(have/has/have not/has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, and the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of Section 2 of the Act: (Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)

7. (Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Witness

Individual Creditor

Witness

Name of Corporate Creditor

Per _____
Name and Title of Signing Officer

Return To:

Phone Number: _____

Fax Number: _____

E-mail Address: _____

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Licensed Insolvency Trustee

Per:

Robert Tull CPA, CIRP, SAI / LIT - Licensed Insolvency Trustee
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4
Fax: (418) 681-1707
E-mail: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca

NOTE: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor.

Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.